

# J-4.

## **Non à la précarisation généralisée !**

---

**Les ordonnances Macron permettront de généraliser les contrats de mission ou de chantier.**

**Réservés aujourd'hui à certaines branches professionnelles, ils seront étendus.**

**Ce sont des contrats qui se terminent dès que la tâche pour laquelle le salarié est embauché est terminée.**

**Par ailleurs le recours au CDD sera étendu et son renouvellement facilité.**

**Dans l'audiovisuel, l'intermittence comme le CDI seront petit à petit concurrencés par des contrats de chantier ou d'émission.**

**Le CDI à temps complet ne sera plus la norme.**

# **Tous en grève le 12 septembre !**